



Conservation des biens culturels immeubles

— Octroi de subventions 2018

Contenu de la demande, liste des travaux et
frais subventionnables



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport **DICS**
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport **EKSD**

Octroi de subventions

Contenu de la demande

Selon le règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels (RELPBC, art. 6), le dossier de demande d'octroi de subvention doit contenir les documents suivants :

-
- > photographies de l'immeuble dans son état existant

 - > devis détaillé et un plan de financement ainsi qu'une estimation de la durée des travaux

 - > résultats des éventuels sondages effectués dans le cadre de l'élaboration du programme des travaux.

Si l'immeuble fait l'objet de transformations, la demande doit également contenir :

-
- > un plan de situation de l'immeuble

 - > Les plans du relevé de l'immeuble et les plans du projet au 100° ou 50°

 - > permis de construire.

La documentation photographique doit répondre aux exigences de qualité d'une documentation de sauvegarde (fichiers numériques au format .tif, d'au moins 3000 x 4500 pixels et tirages sur papier d'au minimum 10 x 15 cm).

Les plans doivent être livrés sur calque ou film.

Le devis détaillé doit être accompagné d'un descriptif des interventions par locaux et éléments de la construction.

Travaux et frais subventionnables

Selon le règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels (RELPBC, art. 3), les frais de conservation et restauration des biens culturels protégés sont subventionnables.

Par frais de conservation on entend les frais effectifs résultant des études et travaux nécessaires au maintien en état de la substance constructive et des éléments caractéristiques de l'immeuble, à l'exclusion des frais ordinaires d'entretien.

Par frais de restauration on entend les frais effectifs résultant des études et travaux nécessaires à la remise en bon état de la substance constructive et des éléments caractéristiques de l'immeuble détérioré.

Listes des travaux et frais subventionnables

Travaux préparatoires

Relevés

- > Relevés précis de la construction
- > Documentation photographique de qualité professionnelle (fichiers numériques, tirages papiers)
- > Expertises et sondages liés à des problèmes de conservation

Démolitions

- > Démolitions d'ajouts qui altèrent le caractère de l'édifice

Démontages

- > Démontage et entreposage d'éléments qui seront replacés in situ

Protection d'ouvrages existants

- > Revêtements et autres mesures de protection s'appliquant à des éléments à conserver

Gros-oeuvre

Maçonnerie

Installations de chantier

selon la proportion entre le montant des frais subventionnables et le coût total

Fouilles en rigole

Drainages justifiés du point de vue de la conservation

Béton et béton armé

Mesures particulières justifiées par des exigences de conservation

Remise en état des murs anciens

Conduits de cheminées

Pour poêles et cheminées dignes de conservation

Travaux ordinaires de maçonnerie

Mesures liées à la conservation d'éléments de la structure

Construction en bois

Ossature, charpente

- > Réparation de la structure existante
- > Remplacement d'éléments
- > Mesures de consolidation et de stabilisation justifiées par la conservation d'anciens éléments

Revêtements extérieurs

Bardages de façades, lambris d'avant-toit, vire-vents, larmiers et autres éléments anciens

Pierre naturelle

Remise en état ou remplacement d'éléments en pierre naturelle

Aménagements intérieurs

1

Plâtrerie

Uniquement dans les pièces de caractère historique marqué

Ouvrages métalliques

Réparation ou réfection sur modèle ancien de serrures, ferrures, grilles, balustrades, etc.

Menuiserie

- > Portes intérieures en bois
 - > Restauration d'anciennes portes
 - > Confection de portes neuves sur modèle des anciennes dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué
-

Travaux de menuiserie ordinaires

Uniquement dans les pièces de caractère historique marqué

Aménagements intérieurs

2

Revêtements de sol

- > Remise en état de sols anciens
 - > Nouveaux sols sur le modèle d'anciens dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué
-

Revêtements de parois

- > Remise en état boiseries ou autres revêtements anciens (papiers peints, tapisseries)
 - > Nouveaux revêtements sur le modèle d'anciens dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué
-

Plafonds

Plafonds en plâtre

- > Dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

Plafonds en bois

- > Remise en état d'anciens plafonds en bois
 - > Nouveaux plafonds en bois sur le modèle d'anciens dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué
-

Fumisterie, poêlerie

Remise en état d'anciens poêles ou cheminées

	<p>Traitements de surface</p> <p>Peinture</p> <p>> Dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué</p> <p>Mesures de conservation et restauration de décors peints</p>
<p>Honoraires</p>	<p>Architecte</p> <p>Selon la proportion entre le montant des frais subventionnables et le coût total</p> <p>Ingénieurs civils</p> <p>Pour des questions de conservation</p> <p>Mandataires spécialisés</p> <p>Pour des questions de conservation</p>
<p>Aménagements extérieurs</p>	<p>Jardins</p> <p>Mesures de conservation pour des jardins d'intérêt historique majeur</p> <p>Pavages / revêtements de sols</p> <p>Remise en état de revêtements présentant un intérêt historique</p> <p>Les aménagements concernés doivent être protégés au sens de la loi sur la protection des biens culturels</p>
<p>Frais secondaires</p>	<p>Echantillons, analyse de matériaux, sondages</p> <p>En rapport avec les mesures de conservation et restauration</p> <p>Photos</p> <p>De qualité professionnelle (fichiers numériques et tirages papiers)</p> <p>Reproduction de plans, héliographies, tirages</p> <p>Selon la proportion entre le montant des frais subventionnables et le coût total</p> <p>Documentation</p> <p>Rapports d'expertises et de sondages, descriptifs des mesures de conservation et restauration</p>
<p>Ameublement et décoration</p>	<p>Mesures de conservation et de restauration d'objets protégés en tant que parties intégrantes de l'immeuble</p> <p>Par exemple : retables d'autels, bancs d'église, armoires fixes</p>

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg
T + 41 26 305 12 87
info@sbc.ch

www.fr.ch/sbc
facebook.com/SBCFribourg

Août 2018